

Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les contrôles à la frontière belgo-allemande"

35.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, dans le cadre de la menace terroriste, la police allemande a renforcé les contrôles de personnes sur la E40 peu après la frontière belgo-allemande. En une semaine seulement, le bilan de cette augmentation des contrôles est plutôt positif: 70 personnes recherchées par la justice allemande ont pu être arrêtées, dont 12 criminels placés sous mandat d'arrêt. De plus, 9 personnes n'ayant plus de permis de séjour ont pu être reconduites dans leur pays d'origine.

Cependant, j'ai pu lire dans le quotidien *Aachener Nachrichten* que les autorités allemandes auraient aimé effectuer les contrôles sur l'ancien poste frontière de Lichtenbusch, car selon le ministère allemand de l'Intérieur, les contrôles auraient été encore plus effectifs sur ladite aire d'autoroute. Mais, pour garantir la sécurité routière, il aurait fallu mettre en place des panneaux de limitation de vitesse sur le côté belge, ce qui a malheureusement été refusé par les autorités belges.

Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer cette information? Si oui, pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons la mission de coopération a été refusée?

Les contrôles frontaliers s'avèrent effectifs en Allemagne. Est-il envisagé d'opérer de pareils contrôles en Belgique? Si oui, quel bilan pouvez-vous nous en présenter?

35.02 **Jan Jambon**, ministre: Madame Jadin, normalement, quand mon ami Thomas de Maizière demande quelque chose, je veux trouver une solution; donc ici aussi.

Nous pouvons confirmer que la police fédérale a bien été contactée par les autorités allemandes. Par contre, le souhait exprimé par nos collègues allemands était qu'un dispositif soit mis en place à l'aide du Service public wallon afin de réduire la E40 à une seule bande de circulation à hauteur du passage du poste frontière de Lichtenbusch. La mise en place d'un tel dispositif aurait eu pour répercussion de nombreux kilomètres d'embouteillage, mais aurait aussi eu un impact négatif sur la sécurité routière sur cet axe important.

Au vu de ces éléments et après analyse, la police fédérale de la route a rendu un avis technique négatif pour ce type de dispositif. Néanmoins, des équipes de la police fédérale de la route ont été informées et orientées vers cette problématique. Il a été demandé qu'une analyse permanente de la situation soit effectuée et que des mesures soient prises en profondeur si cela devait s'avérer nécessaire.

Avec l'entrée en vigueur des accords de Schengen, les contrôles systématiques aux frontières intérieures ont été supprimés. En conséquence, les infrastructures des postes frontières permettant ces contrôles systématiques ont disparu également. Ces contrôles sont remplacés par une surveillance en zone frontalière, effectuée par les services de la police intégrée, tant au niveau local que fédéral. N'oublions pas que la Belgique ne dispose pas, contrairement à ses pays voisins, d'une police aux frontières.

Cette mission de surveillance fait partie des missions générales de la police et ne fait pas l'objet de statistiques particulières.

En fonction des circonstances, il peut également être décidé de mener des contrôles ciblés aux abords des frontières. C'est le cas notamment de l'action Medusa que j'ai mise en place et qui est actuellement en cours. Pour le moment, il ne s'agit pas de contrôles aux frontières, en tant que dérogation temporaire prévue dans le code Schengen moyennant annonce et rapport, mais de contrôles policiers à l'intérieur du pays de véhicules sélectionnés qui sont déviés, par exemple, sur des parkings autoroutiers.

Le 18 septembre, mission a été donnée de commencer de tels contrôles dans les provinces de Liège et du Limbourg. Ces contrôles ont été complétés dès le départ par des patrouilles sur les trains en provenance d'Allemagne et des Pays-Bas et des contrôles aux portes des aéroports visant les vols en provenance des pays sensibles en matière de migration de transit. Pour ce faire, des capacités tournantes des polices des chemins de fer et aéronautique ont été libérées tous les jours et suppléées par des membres du personnel des corps d'intervention des provinces autres que Liège et le Limbourg. Plus tard, les contrôles ont été étendus aux autres provinces.

Voici les résultats de ces contrôles depuis leur démarrage, le 22 septembre, jusqu'au 29 novembre 2015:

- via les voies aériennes: 84,
- via les chemins de fer: 418,
- via les routes: 385,
- par la mer: 63,

soit un total de 950 personnes. Il s'agit de réfugiés sans papiers, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas inscrits.

Les nationalités les plus fréquentes sont réparties comme suit: Syrie (360), Irak (177), Afghanistan (130) et Iran (56).

Je peux également ajouter que huit trafiquants d'êtres humains ont été arrêtés.

35.03 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces informations très complètes.

En ce qui concerne l'organisation des contrôles, je peux comprendre que la police des autoroutes ait décidé de prendre cette décision, surtout quand on connaît cette aire frontalière qui est quand même une des plus fréquentées d'Europe. Près de 20 000 voitures y passent par jour. Ce n'est pas anodin du tout, d'autant plus qu'elle n'a que deux bandes de circulation. Cela aurait évidemment perturbé lourdement la circulation déjà fort problématique en province de Liège. Je souscris donc entièrement à cela.

De la même manière, je dirai en boutade que, si l'État belge a mis en ordre son aire autoroutière au poste frontalier, les Allemands auraient très bien pu faire de même. On attend cela depuis plus de dix ans déjà. Monsieur le ministre, la Régie des Bâtiments avait fait du bon travail à l'époque. J'ai pu me rendre compte personnellement dans la province de Liège des contrôles effectués et aussi de l'efficacité de ceux-ci. Des informations nous ont été relayées à cet effet tant par la police fédérale qui communique régulièrement très positivement par rapport à cela que par la police locale qui, me semble-t-il, est aussi parfois impliquée dans certains contrôles. Je vous remercie pour toutes vos réponses.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*